



VALLÉE D'ILLIEZ

Le pont va rendre son tablier

Le canton lance d'importants travaux de rénovation sur le pont de Fayot, entre Val-d'Illiez et Troistorrens. **PAGE 9**

HOFMANN

VALAIS

MONTHÉY | MARTIGNY | SION | SIERRE

jc2 - nv



Une voiture de la police municipale de Sion devant le poste de Sierre, une situation qui devrait se répéter à l'avenir. Et inversement. DR

COLLABORATION ENTRE SION ET SIERRE 22, v'là les flics municipaux du Valais central

DAVID VAQUIN

Prochainement, si vous vous faites contrôler dans la capitale par un policier municipal arborant le blason de la Cité du soleil, rassurez-vous, cela ne signifiera pas (forcément) que vous dépassez le fatidique 0.5 pour mille. C'est simplement que les deux institutions ont décidé de se rapprocher. «Sion est un peu notre grande sœur, il était normal de faire un pas en direction de la capitale. C'est même une évidence, quelque chose de naturel», a relevé François Genoud, président de la Ville de Sierre.



Matériel en commun, entraide et collaboration au niveau opérationnel, formation commune, de nombreuses synergies ont été trouvées. DR

«Face aux nouveaux défis sécuritaires que doivent relever les communes, nous avons décidé de collaborer et de rechercher des synergies entre nos polices municipales. C'était assez logique vu la proximité géographique et les enjeux similaires entre les deux cités», a ajouté Marcel Maurer, président de la Ville de Sion.

Deux nouveaux radars

L'idée ne date pas d'hier. Elle remonte à 2007. «Nous avons constaté des problèmes d'excès de vitesse en zone urbaine. Anecdote originale, plusieurs mamans qui sont venues dénoncer des excès ont été parmi les premières contrôlées au-dessus de la limite quelques jours plus tard. Cela montre à quel point le problème touchait tout le monde. Nous avons donc fait une demande à la police cantonale pour effectuer nous-mêmes des contrôles de vitesse», se souvient Dominique Roux-Elsig, municipale en charge de la sécurité publique à Sion. Au même moment, son homologue sierroise Juventa Zengaffingen entamait des démarches similaires. Les deux polices ont donc décidé de faire l'acquisition en commun de deux radars, l'un à laser, l'autre sur trépied pour un montant total de 60 000 francs répartis à

parts égales entre les deux communes. Les flashes vont donc tout prochainement crépiter? «Dans un premier temps nous voulons faire de la prévention. Nous passerons ensuite à la répression car rouler à 80 dans une zone 30 est un comportement criminel», ont répondu de concert Thomas Zimmermann, le commissaire de Sierre et Bernard Sermier, son homologue séduois. Selon eux, la collaboration permettra également d'avoir des effectifs suffisants pour organiser des contrôles avec arrestation immédiate en cas d'infraction.

«Nous effectuerons uniquement des contrôles dans nos localités respectives. Nous coordonnerons nos opérations avec la police cantonale», ajoute Bernard Sermier. Ces nouveaux radars semblent séduire puisque «plusieurs communes partenaires ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt», note Thomas Zimmermann.

Formation et entraide

Les radars ne seront pas les seuls éléments de collaboration. «Au niveau opérationnel, il y a beaucoup de possibilités. Nous pouvons désormais envisager des interventions planifiées et coordonnées. Nous pouvons aussi nous donner des coups de main mutuels lors de grandes manifestations ou d'événements importants», se réjouit le commissaire de Sion. Celui de Sierre voit aussi des possibilités dans la formation: «Chaque police possède des spécialistes dans des domaines très précis. Grâce à ce rapprochement nous allons pouvoir plus facilement échanger nos compétences.» Et que pensent les principaux concernés de cette collaboration, à savoir les 34 agents de Sion et les 24 de Sierre? «Tout le monde se réjouit de voir comment fonctionnent les choses chez le voisin», conclut Thomas Zimmermann. ○

SWISS RESPECT L'association a fêté son premier anniversaire. Deux Valaisans au comité.

Une année de combats

PIERRE MAYORAZ

Micheline Calmy-Rey justifie le vol de données bancaires. Hans-Rudolf Merz annonce sans consultations la suppression de la distinction entre évitement et fraude fiscale. Le Conseil fédéral autorise la livraison de noms de clients et d'employés des banques au fisc américain, en violation du droit suisse. Trois exemples des comportements à l'origine de la fondation de Swiss Respect, SR, il y a une année. Depuis, l'association a mené force combats qui commencent à porter leurs fruits. «Nous avons contribué à la prise de conscience de certains problèmes par la presse et la population. Un nouveau vocabulaire alimente les colonnes des journaux ou les conversations. On parle désormais de plus en plus de cette sphère privée que les gens trouvent tout à coup essentiel de défendre. Ce n'est pas le moindre de nos succès», relève Jean-Daniel Balet, directeur pour le Valais de la banque Landolt & Cie. Ce dernier accède au comité de Swiss Respect en compagnie d'un autre Valaisan, le gestionnaire de fortune Jean-Paul Tissières.

Trois combats

Swiss Respect ne défend pas seulement la haute finance. L'association se bat pour le respect de l'intimité de tous les individus, sur les plans familial, de la santé et financier. Elle lutte pour conserver les atouts du fédéralisme qui ont fait cette force économique de la Suisse dont tous les citoyens profitent, notamment la concurrence fiscale qui maintient une ponction raisonnable et la proximité de la perception de l'impôt qui permet au contribuable de voir immédiatement à quoi il sert.

Troisième cheval de bataille de SR, les relations avec les pays étrangers, actuellement les soucis que donne la signature de la convention de double imposition avec la France. «Celle-ci ne semble pas préoccuper outre mesure les Alémaniques parce qu'ils pensent qu'elle touche principalement les Romands. Mais, en cas d'accord avec la France, l'Allemagne pourrait demander la parerie et pénaliser aussi la Suisse alémanique», met en garde Jean-Daniel Balet.

Swiss Respect dénonce aussi la mort effective de la formule magique au Conseil fédéral avec une Eveline Widmer-Schlumpf mal préparée à sa tâche, qui a trahi son parti et doit des allégeances à la gauche pour assurer sa réélection.

Un jeu politique de rupture en bonne partie responsable de la résignation actuelle face aux attaques de nos voisins. Swiss Respect en appelle donc à retrouver le consensus baptisé formule magique.



Me Benjamin Lebreton a aussi dénoncé la volonté de Paris de faire de l'une de ses règles internes une règle internationale applicable en Suisse, à savoir taxer les biens en Suisse de tout résident en France. DR



«Grâce à Swiss Respect, on parle de plus en plus de la sphère privée.»

JEAN-DANIEL BALET MEMBRE DE SWISS RESPECT



«La convention de double imposition concerne aussi les 180 000 Suisses qui vivent en France.»

ME BENJAMIN LEBRETON AVOCAT À LAUSANNE ET À NICE

Pas de convention vaut mieux qu'une mauvaise convention

En 2013, Swiss Respect va concentrer ses efforts à défendre l'égalité de traitement pour la place financière suisse et le rejet de la convention de double imposition avec la France.

Me Benjamin Lebreton, avocat aux barreaux de Nice et de Lausanne, spécialiste des questions fiscales franco-suisse, a évoqué Fouquier-Tinville, l'accusateur public du Tribunal révolutionnaire, pour stigmatiser la nouvelle attitude française qui voit dans chaque client de banque suisse un suspect potentiel. Il a aussi dénoncé la volonté de Paris de faire de l'une de ses règles internes une règle internationale applicable en Suisse, à savoir taxer les biens légués en Suisse à n'importe quel résident en France. «Cela concerne les 180 000 Suisses qui vivent en

France, pas seulement les Français qui hériteraient de biens situés en Suisse», explique-t-il.

Selon lui, l'action de Swiss Respect, notamment, a bloqué la signature de cette convention malgré les déclarations à New York du ministre français de l'Economie et des Finances

Pierre Moscovici. L'avocat fiscaliste conseille de ne pas ratifier cette convention car cela entraînerait une cascade de demandes d'autres pays. D'après lui, une absence d'accord n'aurait que des incidences mineures sur quelques cas isolés.

Sus à la diligence fiscale

De son côté, Me Alessandro Bizzozero a expliqué que les banques suisses n'ont pas à se soumettre à une convention de diligence fiscale qui en ferait les bras armés des fiscaux nationaux des pays qui nous entourent. «Certes, les choses ont changé. Mais, la loi permet déjà aux pays tiers d'accéder à des informations sur les avoirs de leurs ressortissants sans obliger les banques suisses à faire la police. La présomption d'innocence doit continuer à primer comme actuellement. La Suisse ne doit pas non plus céder ses avantages pendant que d'autres conservent les mêmes. Avant de parler d'éthique fiscale, nos voisins feraient mieux de se poser la question de la confiscation fiscale qu'ils pratiquent et dont nos banques ne veulent pas se rendre complices, pas plus que de la perception scandaleuse d'Etats corrompus», a-t-il souligné. ○

PUBLICITÉ